DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

MAIRIE
DE
ROMENAY
71470

Tél. 03 85 40 30 90
Fax 03 85 40 38 67
mairieromenay@wanadoo.fr

Approuvé lors du Conseil Municipal
du 04 décembre 2023

CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 06 NOVEMBRE 2023 à 19h00

PROCES-VERBAL DE SEANCE

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE SIX NOVEMBRE à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de ROMENAY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Pascal DEBOST, Maire
Date de convocation du conseil municipal : 31 octobre 2023
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Nombre de conseillers municipaux présents : 13
Nombre de conseillers représentés : 4

Présents : DEBOST Pascal, GALLAND Ginette, ANDRE Serge, DANJEAN Catherine, JENNEPIN Daniel, MARICHY Patrick, VAIRET Jean-René, COLIN Sandrine, DONGUY Roger, FLATTOT Sandrine, MORNAY Richard, LABRETTE Anne-Marie, HUCBOURG Yves-Bernard
Excusé(s) : POUDOU Vincent (Pouvoir à GALLAND Ginette), AMADIEU Dimitri (Pouvoir à DEBOST Pascal), CLERC Maud (Pouvoir à ANDRE Serge), THEVENET André (Poùvoir à DONGUY Roger)
Absent (s) : LABRANCHE Céline, NAVOISEAU David,
Secrétaire de Séance : GALLAND Ginette

Monsieur le Maire ouvre la séance, après constat du quorum.
M. le Maire souhaite la bienvenue à M. Yves-Bernard HUCBOURG et le remercie d'avoir accepté d'intégrer le conseil municipal de Romenay. M. Yves-Bernard se présente brièvement à l'ensemble du conseil municipal.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE DU 02.10.2023
Lequel est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.
M. Roger DONGUY effectue une remarque quant à la subvention communale de 800 € versée à l'association La P'tite Récré au titre de l'année 2023 et qui a été intégralement dépensée avant les vacances d'été par l'ensemble des membres démissionnaires du bureau, sans tenir compte d'une éventuelle reprise par un nouveau bureau avant la fin de l'année ; il indique ne pas trouver cela normal et précise qu'il s'agit tout de même d'argent public. M. le Maire apporte quelques explications sur ce point.

TOUR DE TABLE
- Mme Ginette GALLAND fait un point sur la réunion de la commission Sénior qui a eu lieu le 09/11 à Cuisery. Elle fait également le point sur la dernière réunion du comité de pilotage CTG (Convention Territoriale Globale) qui a eu lieu au sein de la CCTB avec la CAF (Projets, accompagnement des enfants, etc.)
- Mme Sandrine FLATTOT fait remarquer que le chemin piétonnier qui descend vers carrefour (côté EHPAD) n'est pas très praticable pour les familles qui accompagnent les résidents (voitures mal stationnées qui gênent, etc.)
- M. Jean-René VAIRET fait un point sur la réunion EPAGE qui a eu lieu à BRUAILLES le 24.10.2023 (objectifs : remonter les nappes phréatiques en recréant les méandres, arrêter les drainages, replanter les haies, etc.)
- M. Daniel JENNEPIN fait un point sur l'assemblée générale de la FNACA qui a eu lieu le 28.10.2023 en présence de M. André THEVENET.
- M. Daniel JENNEPIN fait un point sur la première permanence qui a eu lieu le vendredi 03.11.2023 de 17h à 20h dans le cadre de l'enquête publique pour le PLUI, en présence de 2 commissaires enquêteurs
- M. le Maire fait également un point sur la procédure d'enquête publique du PLUI
- M. le Maire fait un point sur la dernière rencontre avec le chargé d'opérations de l'ATD 71 concernant le projet assainissement (calendrier prévisionnel, étude zone humide à réaliser sur le terrain de la future STEP, autorisation donnée par le propriétaire pour pénétrer sur le terrain, conditions de la future vente évoquée ainsi que le prix de vente, etc.)
M. le Maire évoque également le changement prévu en 2024 du système de cotisation à l'ATD 71 (nouveau mode de calcul), il précise que ce point sera certainement évoqué lors de l'AG de l'ATD 71 le 10.11.2023 à PERONNE.
- M. le Maire fait un point sur la dernière réunion OPAH qui a eu lieu à la Communauté de Communes Terres de Bresse (Petites villes de demain) ; Il explique que le montant des études était jusqu'à présent financé par l'ANAH (à hauteur de 2/3 du montant) même si les projets n'aboutissaient pas ; il précise que l'ANAH désormais ne financera les études qu'en cas d'aboutissement du projet.
- M. le Maire fait un point sur l'avancement des travaux au sein de l'agence postale communale ; il fait également le point sur la rencontre qu'il a eue récemment avec un conseiller de La Poste (distribution du courrier en chute, suppression de certaines boîtes jaunes, distribution des bulletins municipaux, mise en place d'un service à la personne, nouveaux services, etc.)
- M. le Maire fait un point sur la rencontre qu'il a eue avec l'EPF – Etablissement Public Foncier du Doubs : fonctionnement, possibilité d'achat de biens immobiliers, terrains, friches industrielles, etc.
M. le Maire explique être en cours de travail avec l'EPF concernant le dossier du bar des sports.

M. Roger DONGUY suggère que la commune achète déjà la première partie (appartenant à Mme GAUDILLAT Annie) afin de décanter la situation.

- M. le Maire fait un point sur la situation de l'ancien EHPAD (bâtiment mis en vente sur le bon coin) ; il informe l'assemblée que l'Etat est à la recherche de bâtiments dans le cadre du SNU et indique que Mme la Députée Cécile UNTERMAIER a proposé la candidature de Romenay pour un projet d'accueil sur son territoire, dans ce bâtiment.
- M. le Maire informe l'assemblée que l'obligation de compostage entre normalement en vigueur le 01.01.2024, il va falloir étudier l'achat et la mise en place de bacs de compostage au bourg de Romenay.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF – PRESTATION D'ASSISTANCE A LA GESTION TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE DE LA STATION D'EPURATION : NOUVELLE PROPOSITION DE CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES ETABLIE PAR SUEZ EAU France

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a rencontré les représentants de SUEZ EAU France et lui fait part de la proposition de renouvellement de contrat de prestation de services d'assainissement (réseau + station d'épuration) pour une durée de 3 ans pour un coût total annuel de 10 704.88 € HT. Ce nouveau contrat intégrera un montant forfaitaire pour la réalisation du curage du réseau des eaux usées à hauteur de 5% du linéaire de réseau par an ainsi qu'un coût au mètre linéaire pour les demandes supplémentaires, un prix unitaire pour le curage des avaloirs, des précisions sur les contrôles de conformité qui peuvent être réalisés pour les cessions immobilières et/ou les branchements neufs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité la proposition de contrat de prestations de services établie par SUEZ pour une durée de 3 ans pour un coût total annuel de 10 704.88 € HT.

VIDEOPROTECTION – PROJET D'INSTALLATION DE 5 CAMERAS SUPPLEMENTAIRES : ETUDE DE DEVIS

M. le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération en date du 04.07.2022 validant le devis de l'entreprise LEASE PROTECT France pour la mise en place du système de vidéoprotection sur la commune pour un montant de 51505.00 € HT.

Il rappelle à l'assemblée les subventions accordées pour ce projet (DETR 20% et AAP 27%).

M. le Maire propose à l'assemblée de rajouter cinq caméras supplémentaires sur l'installation de vidéoprotection, présente le devis correspondant de LEASE PROTECT France et demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider le devis de l'entreprise LEASE PROTECT France pour l'installation de cinq caméras supplémentaires pour un montant de 9986.00 € HT (maintenance annuelle : 400.00 € HT par an) et autorise M. le Maire à passer la commande.

BUDGET COMMUNAL : DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, les décisions modificatives suivantes :

DEPENSES d'INVESTISSEMENT	
Cpte 2157-21 – Matériel et outillage technique	- 14 000 €
Cpte 231-49 – Immobilisations corporelles en cours	+ 14 000 €

AGENCE POSTALE COMMUNALE :

- **CREATION D'UN POSTE D'AGENT POSTAL A TEMPS NON COMPLET (17H HEBDOMADAIRES) A COMPTER DU 01 DECEMBRE 2023**

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cadre de l'ouverture de l'agence postale communale, une opération de recrutement a été lancée ; il précise qu'afin de permettre le recrutement d'un agent postal communal, il convient de créer par délibération le poste correspondant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de créer à compter du 01 décembre 2023, un poste d'Adjoint Administratif Territorial d'une durée hebdomadaire de 17 Heures.

- **POINT SUR LA PROCEDURE DE RECRUTEMENT ET LES CANDIDATURES**

M. le Maire fait un point sur les onze candidatures reçues à ce jour ; Sont évoquées différentes possibilités de répartition des horaires d'ouverture de l'APC. Ce point sera défini à l'issue des entretiens avec les candidats sélectionnés, en fonction de leurs disponibilités.

PROPOSITION DE DON A LA COMMUNE PAR UN PARTICULIER (TERRAIN)

M. le Maire informe l'assemblée que par courrier reçu le 25.09.2023, un particulier a fait part à la commune de son souhait de lui faire don d'un terrain situé sur la commune de Romenay, d'une superficie de 4a 80ca. Ce terrain fait partie d'une succession qui à priori n'est pas encore réglée. L'accord de tous les héritiers semble donc nécessaire pour permettre ce don à la commune.

Madame Sandrine COLIN propose de se renseigner sur la procédure réglementaire applicable dans ce cas de figure.

Dans l'attente de ces éléments, le conseil municipal décide de surseoir à statuer sur ce point.

LOGEMENT COMMUNAL SITUE « IMPASSE DE LA POSTE » :

- **PROPOSITION DE RACHAT DES MEUBLES DE CUISINE LAISSES SUR PLACE (SUITE AU DEPART DU LOCATAIRE)**

Les locataires du logement communal situé « Impasse de la Poste » ont déménagé fin octobre. Ils avaient aménagé la cuisine et proposent de la laisser sur place, moyennant la somme de 300 €. La décision de racheter les meubles de cuisine relève du conseil municipal (qui n'est pas obligé d'accepter). M. le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de racheter les meubles de cuisine laissés dans l'appartement par les derniers locataires au prix de 300 € et autorise M. le Maire à procéder au remboursement de cette somme.

- **REVISION DU MONTANT DU LOYER AVANT REMISE EN LOCATION**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de réviser le montant du loyer du logement communal de type T5 situé « Impasse de la Poste » avant sa remise en location et décide de le fixer à 620.00 € par mois. Le loyer sera ensuite révisable à la date anniversaire de contrat de bail selon la variation de l'indice de références des loyers.

DEMANDES D'URBANISME EN COURS – POUR INFORMATION

- a pris connaissance de la demande de permis de construire déposée par M. SEGUIN Rodolphe et Mme PIERROT Lindsay pour la construction d'un bâtiment pour le stationnement des véhicules, la maintenance de manèges et comprenant une habitation intégrée sur une propriété située « Route de Sermoyer – Les Benoîts »
- a pris connaissance de la demande de permis de construire déposée par M. HELVENSTEIN Léonardus pour des travaux d'aménagement des combles, modification des façades et changement de destination sur sa propriété située « 2302 Route de Villaroux » (Régularisation de travaux)
- a pris connaissance de la demande de permis de construire déposée par M. FELIX Gaël pour la construction d'un garage pour stationnement de véhicules sur sa propriété située « 2079 Route de Corcelles »
- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par M. CATEZ Bernard pour la construction d'une pergola sur terrasse existante sur sa propriété située « 11 Impasse des Lauriers ».
- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par M. CREON Gabriel pour le remplacement de 5 fenêtres sur sa propriété située « 26 Avenue Jean Jaurès ».
- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par M. GUSTO Christophe et Mme GARCIA Jessica pour la construction d'une piscine creusée sur leur propriété située « 134 Impasse de Daissiat ».
- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par CAP SOLEIL pour le compte de M. MONNOT Eric pour l'installation de 16 panneaux photovoltaïques sur sa propriété située « 108 Chemin du Clou ».

QUESTIONS DIVERSES

- Date de la prochaine réunion du conseil municipal : Lundi 04.12.2023
- M. le Maire indique que les commissions communales seront modifiées lors de la prochaine séance afin d'intégrer les deux nouveaux élus en fonction de leurs demandes respectives.
- M. le Maire fait part à l'assemblée d'un nouveau courrier de l'Ecomusée reçu en recommandé avec AR et adressé à l'ensemble des conseillers concernant la diminution de la subvention communale 2023 versée à l'Ecomusée.

M. le Maire fait part de son point de vue (montant de la subvention, recrutement de l'agent saisonnier, partenariat avec les AVR, etc.) ; M. Jean-René VAIRET indique qu'il est inutile de laisser le musée ouvert jusqu'en novembre ; M. Roger DONGUY précise que l'idéal serait que ce soit la Communauté de Communes Terres de Bresse qui gère le musée du Champ Bressan comme elle gère désormais le moulin de Montjay.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

LE MAIRE,
Pascal DEBOST

La Secrétaire de Séance,
Ginette GALLAND